



CABINET DU PREFET  
Communication interministérielle

Nice, le 9 octobre 2014

---

## INFORMATION PRESSE

---

### **Maladie à virus Ebola**

Des cas de fièvre hémorragique à virus Ebola ont été rapportés dans plusieurs pays, et récemment en Europe.

Pour rappel, le virus Ebola se transmet par contact direct avec le sang, les liquides et tissus corporels des personnes infectés, malades ou morts. Aucune transmission par voie aérienne n'a été rapportée à ce jour.

Il n'y a pas de transmission lors de la période d'incubation (de 2 à 21 jours).

Le risque de transmission est faible dans la première phase de la maladie puis augmente lors de son aggravation. Seules les personnes présentant les symptômes sont contagieuses.

En France, 12 établissements de santé de référence habilités pour la prise en charge de cas possibles ou suspects ont été désignés sur le territoire national. Ces hôpitaux disposent d'équipements spécifiques pour faire face à des situations sanitaires exceptionnelles (service de maladies infectieuses dotées de chambres d'isolement, services de médecine nucléaire, laboratoire d'un niveau de confinement élevé...).

Pour la région PACA, c'est l'hôpital Marseille Nord qui a été désigné établissement de référence.

Concrètement, si un cas était suspect ou avéré, le patient serait confiné aux urgences puis évacué sur l'hôpital Marseille Nord dans une ambulance sécurisée pour éviter tout risque de dissémination.

Concernant l'aéroport de Nice, un protocole de surveillance a été mis en place, associant les médecins, les pompiers et le SAMU, sachant que ce site n'a pas de liaison directe avec l'Afrique de l'Ouest.

Retrouvez ici les conseils aux voyageurs :

<http://www.sante.gouv.fr/maladie-a-virus-ebola-informations-a-destination-des-voyageurs.html>